

## **RÉSOLUTION D'APPUI D'UNE STRATÉGIE SUR LE LOGEMENT AUTOCHTONE**



### **DATE**

Assemblée générale de l'ACHRU, le 26 avril 2018

### **PROPOSÉE PAR**

Richard George, président, Vancouver Native Housing Society

### **APPUYÉE PAR**

David Seymour, vice-président, M'akola Housing Society

### **DÉCISION**

Approuvée

---

Une stratégie de logement autochtone solide doit reconnaître le besoin croissant de logements adéquats et culturellement adaptés pour les peuples autochtones en milieu rural, urbain, métropolitain et nordique tout en concevant l'habitation comme une part essentielle de la réconciliation. En effet, l'habitation constitue la fondation sur laquelle reposent des communautés autochtones dynamiques et elle demeure une condition essentielle au bien-être physique et mental, à l'éducation, au développement de la petite enfance et à l'emploi.

### **ATTENDU QUE**

La colonisation et des systèmes sociaux, économiques, légaux et constitutionnellement discriminatoires ont entraîné des conditions de logement désavantageuses pour les peuples autochtones, et ce, partout au Canada ;

L'amélioration des conditions d'habitation permettrait enfin d'appuyer concrètement et significativement l'évolution de la société canadienne dans la voie de la réconciliation avec les peuples autochtones ;

Le seul résultat acceptable de la Stratégie nationale sur le logement pour les peuples autochtones est de leur donner accès aux mêmes conditions de logement que celles de la population canadienne ;

Corriger les conséquences d'une discrimination historique nécessite un engagement spécifique, un financement stable et des ressources appropriées ;

Nous appuyons les objectifs du gouvernement canadien en co-développant des stratégies de logements autochtone distinctes basées sur les principes de l'autodétermination, la réconciliation, le respect et la coopération ;

Plus de 70 % de l'ensemble de la population autochtone vit dans des zones urbaines et que les communautés autochtones forment une partie disproportionnée de la population canadienne sans-abri ;

Les membres des communautés autochtones qui vivent dans les milieux métropolitains, urbains, ruraux et nordiques rencontrent des défis spécifiques dans l'accès à des logements abordables et culturellement appropriés ;

Les gestionnaires de logements pour les Autochtones en milieu métropolitain, urbain, rural et nordique ont développé des habiletés, des compétences culturelles et une gestion qui leur permettent de mieux refléter et prendre en compte la réalité de la population autochtone urbaine ;

Le gouvernement canadien s'est engagé à mettre en place, dans son intégralité, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, incluant l'article 23 qui stipule que : « Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions. »

Le budget fédéral comprend un engagement de 225 millions de dollars à investir dans les 11 prochaines années pour offrir un appui financier aux gestionnaires de logements pour les personnes autochtones qui ne vivent pas dans les réserves, et, constatant que cet effort, même important, ne sera pas suffisant pour atteindre des conditions équivalentes de logement pour les personnes autochtones ne vivant pas dans les réserves ;

**LES SIGNATAIRES DE CETTE DÉCLARATION ONT RÉSOLU :**

1. De faire campagne, pour que les Canadiens en général et leur gouvernement en particulier reconnaissent que le seul résultat acceptable de la Stratégie nationale du logement en ce qui concerne les peuples autochtones est de hausser leur qualité de logement à celle des autres Canadiens d'ici dix ans ;
2. De revendiquer auprès du gouvernement canadien les ressources nécessaires pour atteindre cet objectif ;
3. D'exiger du gouvernement canadien le développement d'une Stratégie sur le logement autochtone qui reconnaît, respecte et règle les besoins en logement des ménages de la communauté vivant en milieux urbain, rural et nordique au Canada.